Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025082-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2025-082

DATE DE CONVOCATION
09 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE
16 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	12
Votants	16

L'an deux mille vingt cinq
Le quinze décembre, à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, Maire

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

M. Vincent GUENEGUES qui donne pouvoir à M. Yves ROBIN, Mme Anne CLOAREC qui donne pouvoir à M. Franck PEROUAS, M. Gaël HAMAYON qui donne pouvoir à M. Patrick BRIEND Mme Lysiane JONCQUEUR qui donne pouvoir à Mme Myriam LOCQUET LE GALL

Absents : M. Daniel BRETON, M. Yann GOURIOU, Mme Véronique MITSIENO-JULIEN

M. COMBES Manuel a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

19. ACHAT DES PARCELLES CADASTREES WC N°1, WC N°3 ET WC N°183 EN PARTIE

M. Le Maire informe l'assemblée délibérante que des négociations ont été engagées avec succès pour l'achat des parcelles cadastrées section WC n°1, WC n°3, WC n°183 en partie, parcelles situées à Mezou Severn.

Ces parcelles d'une surface totale de 3 630 m2 se décomposent en deux en zones, 1AUh (3 173 m2) et N (457 M2) au PLU.



Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902217-20251216-D2025082-DE

Ces parcelles se situent dans le périmètre de l'OAP Mezou Sev[illegible]rite au PLU communal. Comme l'ensemble des parcelles identifiées au sein de cette OAP, el[illegible] des Domaines avec un prix des terrains établi en fonction de leur classement soit 13 € en 1 AUh, 1 € en N. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de l'ordre de + 10% portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière.

L'augmentation de 10% a été appliquée. Les prix au m2 sont donc les suivants : 14.30 € en 1 AUH et 1.10 € en N. Ainsi, la proposition d'achat est estimée à 45 876.60 € net vendeur. Le montant exact de l'acquisition dépend du bornage qui sera effectué par un géomètre aux frais de la commune en amont de la rédaction de l'acte de vente.

Par ailleurs, M. Le Maire a pris l'engagement d'associer le moment venu les riverains à l'étude pré-opérationnelle de l'aménagement futur, étude qui sera particulièrement attentive au traitement des limites de propriété afin de préserver l'intimité des habitants et des futurs habitants dans une approche paysagère globale sensible à l'enjeu de biodiversité en cohérence avec l'atlas de la biodiversité communale et les orientations du PLU à ce sujet.

Il est proposé au Conseil municipal d'acheter ces parcelles aux conditions indiquées ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'achat des parcelles WC n°1, WC n°3 et WC n°183 pour partie au prix de 14.30 € en 1 AUh, 1.10 € en N, soit à un prix net vendeur estimé avant bornage à 45 876,60 €. Les frais de géomètre, d'acte et émoluments du notaire seront à la charge de la Commune.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Certifié exécutoire.

Le Maire,
Yves ROBIN

MAIRIE DE PORSPODER
29840